



COMPTE RENDU CGT DU CHSCT

du 20 janvier 2020



1. Approbation du Procès-Verbal (PV) du 17 juin 2019

Approuvé à l'unanimité.

2. Projet de réorganisation du réseau au 1^{er} semestre 2020 (pour avis formulé)

Les points suivants à l'ordre du jour sont abordés au fur et à mesure des discussions :

- Transfert du Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale (PTGC) d'Haguenau à Molsheim
- Transfert du PTGC de Selestat à Molsheim
- Transfert du PTGC de Strasbourg à Molsheim
- Transfert du Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels (PELP) de Strasbourg à Molsheim
- Transfert du Pôle de Contrôle des Entreprises (PCE) de Molsheim à Strasbourg

Le président du CHSCT présente la réorganisation du réseau local prévu au 1^{er} semestre 2020 en rappelant les problèmes rencontrés (transfert de la documentation cadastrale, problématique de la portance et décision de scinder cette documentation entre les sites de Saverne et de Molsheim, etc...). Il a également mentionné les réunions d'accompagnement et les RDV effectués par la Direction avec les agents demandeurs depuis juin 2019. La problématique particulière des agents Géomètres pouvant effectuer leur demande de mutation en national pour pouvoir être transféré sur leur nouveau site à également été évoqué : ils pourront faire leur demande de mutation jusqu'au 14 février 2020 s'ils le désirent, au cas contraire, ils resteront sur leur résidence actuelle. À la question de la CGT de savoir sur quels sites les géomètres ne désirant pas faire de demande de mutation seront affectés, le président n'a pas pu répondre.

La CGT évoque ensuite le déplacement supplémentaire des agents du PTGC arrivant à Molsheim pour accéder à la documentation qui se trouvera à Saverne ainsi que les nombreuses omissions constatées dans le département dans le scannage de documents. Qu'est-il prévu pour résoudre ce problème ? La Direction répond qu'un test de conformité est en cours et devrait être terminé début février 2020. Elle réclame ensuite un meilleur matériel informatique pour les géomètres et les dessinateurs (carte graphique) afin de pouvoir consulter les documents scannés sans trop s'abîmer les yeux. La Direction va se pencher sur la question. La portance du bâtiment qui réceptionnera cette documentation a-t-elle été vérifiée ? La Direction assure que oui.

D'une façon générale, la CGT regrette le manque d'informations communiquées aux représentants du personnel sur ces réorganisations lors de ce CHSCT : il apparaît que les plans d'installation ne seront pas transmis aux agents avant mars/avril 2020 (l'étude SAFI est en cours, l'étude du « micro-zonage » cartographiant les zones de portance a bien été transmis à la Direction, mais il ne serait pas abouti car ne différenciant pas les mètres linéaires et les mètres linéaires utiles). Pour la CGT, ce manque d'informations va pénaliser les géomètres qui devront effectuer leur demande de mutation en national pour le 14 février prochain au plus tard et n'auront donc pas toutes les cartes en main pour prendre leur décision. Il est donc difficile de prononcer un avis alors que quantité d'informations manquent pour analyser correctement les conséquences de l'organisation et des conditions de travail sur la santé physique et mentale des agents(e)s concernés par ces réorganisations.

La Direction mentionne en fin de séance que les géomètres n'ont pas obligation à faire une demande de mutation si les contraintes nouvelles sont trop fortes (augmentation importante du nombre de kilomètres journaliers à parcourir par exemple) et que dans ce cas-là, ils resteraient sur leur ancienne résidence. Pour les autres agents subissant ces contraintes, il faudrait choisir entre deux priorités personnelles : géographique ou fonctionnelle.

Pour FO, il s'agit clairement d'un calendrier politique national lié au Nouveau Réseau de Proximité (NRP) qui s'impose à une Direction locale qui n'est pas prête. Mais pour la Direction, il y a toujours eu des difficultés à faire coïncider les contraintes des dates de demande de mutation par les agents et celles de la remontée des conséquences pratiques attendues au moment de la mutation.

Pour la CGT, il s'agit plus d'un problème de préparation (voire de précipitation) des projets que d'un problème de calendriers.

La Direction parle de « densification de l'espace » sur le site de Molsheim (passage de 70 agents à près de 100) mais assure que « le projet est viable » et que tous les acteurs participent à son aboutissement. Elle reconnaît le manque d'informations communiquées sur ces différents projets, mais il ne s'agirait que d'un point d'étape, d'autres informations seront transmises par la suite. « Faites-nous confiance », nous recherchons « le bien être des agents ».

La Cfdt évoque l'exiguïté de l'espace détente sur le CFP de Molsheim (17 chaises) et demande si une restauration collective sera proposée aux agents : la Direction annonce que la recherche d'une restauration collective est en cours par le Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) mais que « ce sera difficile ».

La CGT regrette également que le temps moyen de trajet entre le domicile et le travail ne soit pas pris en compte dans les dossiers de présentation des réorganisations, la distance kilométrique n'étant, selon elle, pas suffisante pour évaluer l'incidence personnelle de cet éloignement pour les agents.

FO et la Cfdt renchérissent sur des exemples concrets de contraintes personnelles pour les agents (garde d'enfant, pas de gare à proximité du domicile, etc ...). Pour Solidaires, la réorganisation imposée du NRP touche directement les conditions de travail des agents.

La Direction envisage le télétravail pour les agents du PCE de Molsheim (jusqu'à 3 jours par semaine) comme une solution. Les demandes de télétravail sont en cours de traitement et les réponses seront prononcées en fonction des demandes de mutations. À la demande de la médecin de prévention, la Direction répond que le travail à distance n'est en principe pas contre indiqué avec le télétravail.

Solidaires demande quelles seront les méthodes de travail des agents du PCE de Molsheim qui intégreront la structure préexistante du PCE de Strasbourg ? Selon la Direction, la décision reviendrait au chef de service. Pour la Cfdt, l'inquiétude et la détresse est grave au PCE puisque certains parlent de changement de métier, voire de démission.

Pour FO, ce CHSCT n'a rien apporté de neuf. Les projets de réorganisation présentés sont : soit non aboutis, soit toutes les informations ne sont pas transmises ?

Solidaires demande la visite du médecin de prévention au PELP suite à la fiche de signalement collective du service : celle-ci s'est engagée à passer voir les agents de ce service.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) observe également que les mesures de prévention proposées dans les dossiers de présentation de ces réorganisations sont trop faibles.

En conclusion, l'ensemble des représentants du personnel émettent un avis négatif sur ces différentes réorganisations prévues et motivent leur avis par le rejet du NRP mais également par le manque d'informations pratiques pour les agents transmises sur ces réorganisations (voir document ci-joint).

3. Présentation du « Guide Amiante », en présence de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST)

Présentation succincte du nouveau Guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments (mise à jour en septembre 2018) par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST). Une présentation plus complète sera faite prochainement aux membres du CHSCT. Le problème amiante est suivi correctement par les Directions locales. La 3^{ème} édition du guide amiante est pédagogique et permet une action de sensibilisation. Les points forts sont le Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont les travaux de repérage et la collecte des déchets. Les matériaux amiante sont soit encapsulés ou recouverts, si ce n'est enlevés si en mauvais état de conservation.

4. Questions diverses

Solidaires et la Cfdt évoque l'utilisation de ballons « en position assise » dans les lieux de travail pour renforcer les lombaires (aux Douanes notamment). Pour la médecin de prévention, il faut effectivement respecter les consignes médicales ou de contre-indication propres à chaque agent. Il en va de la responsabilité de l'employeur en cas de chute. La demande d'inclure l'utilisation de ces ballons dans une formation du CHSCT « gestes et postures » sera étudiée.

La CGT relaye la demande de matériel de la part des Géomètres : les chaussures de sécurité vieilles et en mauvais état sont à remplacer, des nouvelles parkas « hiver » sont nécessaires pour les sorties sur le terrain, les trousse de sécurité dans les véhicules personnels utilisés à des fins professionnelles sont à alimenter en matériel tels que pansements et désinfectant.

Y a-t-il du nouveau pour les travaux prévus dans la Cité Administrative Gaujot à Strasbourg (CGT) : le projet concerne la rénovation d'anciens bâtiments ainsi que la construction de nouveaux bâtiments : quel sera l'impact de ce projet de travaux sur les agents de l'INSEE ? La CGT avait déjà demandé, lors de la réunion du CHSCT du 25 septembre dernier, à ce que le CHSCT soit informé de l'avancement de ce projet. La Direction devait se renseigner auprès des autorités en charge du projet, à savoir la préfecture et aucune information n'a été donné depuis. La Direction a noté et ira se renseigner sur ces travaux auprès de la préfecture.

Solidaires demande quelles sont les conditions de sécurité des locaux et des agents prévues lors des périodes d'ouverture des sites DRFiP en accueil sur RDV ? Deux visiophones ont déjà été commandés par la Direction pour les sites d'Illkirch et du 35 avenue des Vosges. Les informations concernant les modalités d'accueil seront envoyées aux usagers ayant pris RDV et chaque service disposera d'une tablette permettant de visualiser l'usager à l'entrée du site avant ouverture de la porte d'entrée.

Vos représentants CGT lors de ce CHSCT :

LOBEL Patrice (expert)

STREICHER Gilles